

COUPE DE FRANCE DES RALLYES

FFSA

31^{ème}

RALLYE DE LA VIENNE

10 & 11

MARS 2023

**Règlement
Moderne**



6^{ème}

RALLYE VHC

Avec l'appui des communes suivantes :
**ARCHIGNY, BONNEUIL-MATOURS,
CHATELLERAULT, CHENEVELLES,
LEIGNE LES BOIS, MONTHOIRON,
PLEUMARTIN, VICQ SUR GARTEMPE.**

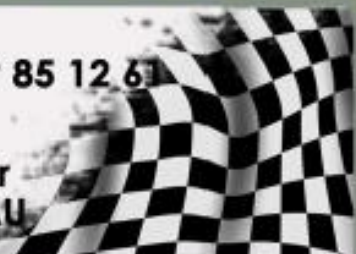
SERIES



**KARTING
LOISIR 86**

05 49 85 12 61

Challenge Outdoor & Indoor
Les trois chènes 86230 USSEAU



REGLEMENT PARTICULIER DU 31^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA VIENNE MODERNE 10 & 11 Mars 2023

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 30 janvier 2023
Ouverture des engagements :	Lundi 30 janvier 2023
Clôture des engagements :	Lundi 27 février 2023
Parution du roadbook :	Samedi 4 mars 2023
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 4 mars de 9h à 12h et 14h à 18h Dimanche 5 mars de 9h à 12h et 14h à 18h Vendredi 10 mars de 9h à 12h et 14h à 17h30
Vérifications administratives.....	Vendredi 10 mars de 18h00 à 22h00 Parc des Expositions de Châtelleraut
Vérifications techniques.....	Vendredi 10 mars de 18h15 à 23h00 Parc des Expositions de Châtelleraut
Heure de mise en place du parc de départ :	vendredi 10 mars à l'issue des vérifications Parc des Expositions de Châtelleraut
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Vendredi 10 mars à 18h00 Parc des Expositions de Châtelleraut
Publication des équipages admis au départ, heures et ordres de départ :	Vendredi 10 mars à 23h50 Parc des Expositions de Châtelleraut
Départ du rallye (1 ^{ère} VHC) :	Samedi 11 mars, à 8h45 Parc des Expositions de Châtelleraut (Le 1er concurrent du rallye moderne partira 15 minutes après le dernier VHC)
Départ 2 ^{ème} section (1 ^{ère} VHC).....	Samedi 11 mars, à 12h40 (Le 1er concurrent du rallye moderne partira 15' après le dernier VHC) l'ordre est précisé au 7.1P
Arrivée du premier concurrent au Parc fermé final :	Samedi 11 mars à 22h34 Parc des Expositions de Châtelleraut
Vérification finale au Garage ENAULT SPORT à Saint-Sauveur :	A l'arrivée de l'épreuve Taux horaire de la main d'œuvre : 60 euros TTC
Publication des résultats partiels du rallye :	Samedi 11 mars Parc des Expositions de Châtelleraut
Remise des prix :	Samedi 11 mars Sur le podium

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile POITOU avec le concours de l'Ecurie Châtelleraut Poitou, de la ville de Châtelleraut, du Conseil Départemental de la Vienne, la Communauté du Grand Châtelleraut, organise en qualité d'organisateur administratif le

31^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA VIENNE MODERNE Les 10 et 11 MARS 2023

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord sous le numéro en date du

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A. sous le numéro **43** en date du **2 janvier 2023**.

Comité d'Organisation

Président : **M. Pascal LAUBIER**

Membres : Tous les membres de l'ASA POITOU et de l'Ecurie Châtelleraut-Poitou



Secrétariat du rallye : ECURIE CHATELLERAULT POITOU
Pascal LAUBIER
3, rue du Pin
86100 CHATELLERAULT

Téléphone : **06.17.16.66.56.**
E-mail : **asapoitou1111@gmail.com**
Site Internet : **www.rallyedelavienne.com**

Permanence du rallye :

Jusqu'au 9 mars, de 8h00 à 21h30 au 3, rue du Pin 86100 CHATELLERAULT
Puis, à partir du 10 mars à 8h00, au Parc des Expositions 86100 CHATELLERAULT

Téléphone : **06.17.16.66.56.**
E-mail : **asapoitou1111@gmail.com**
Site Internet : **www.rallyedelavienne.com**

Organisateur technique :

ECURIE CHATELLERAULT POITOU
3, rue du Pin
86100 Châtelleraut

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations et les divers renseignements concernant les équipages paraîtront sur le site internet du rallye de la Vienne www.rallyedelavienne.com

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Président :	Gilles GUILLIER	2504
Membres :	Jacques COURMONTAGNE	11849
	Daniel BLUTEAU	2974

Directeur de Course :

Directeur de course général	Patrice MARTY	9699
Directeur de course Adjoint ES 1	Jean-Luc PAGE	4727
Directeur de course Adjoint ES 2	Michel FRALIN	2149
Directeur de course Adjoint ES 3	Jean-Christophe PERRIER	4884
Directeur de course ES 1-4-7-10	Jacques COURTIN	6233
Adjoint au Directeur de course	Sophie GARDIA	54158
Directeur de course ES 2-5-8-11	Jean-Louis MINEUR	29169
Adjoint au Directeur de course	Dominique JOUBERT	14860
Directeur de course ES 3-6-9-12	Brigitte MARTY	136694
Adjoint au Directeur de course	Gilles MERLIOT	10396
<u>Véhicule Tricolore</u>	Joël BOURCIER	6549
	Dominique GAUTIER	155919
<u>Médecin Chef</u>	Docteur Saïd EL BADRI	
<u>Commissaires Techniques</u>		
Responsable	Jean-Claude BRIGAUD	13558
Membres	Jean-Pierre ROQUES	178808
	Eric GAUTHIER	196863
	Luc GOURDON	163936
	Philippe COURTIN	42190
<u>Chargés des relations avec les concurrents (CS) :</u>		
	Rémy DUMOND	3808
	Jean-Marc SEGOUIN	3352
<u>Juges de faits</u>	Gilles CHABERNAUD	13554
	Michel BLANC	20772
<u>Chargé des relations avec la presse</u>	Philippe CHAUVET	
<u>Responsable parc fermé</u>	Patrick MEUNIER	10912
<u>Responsable parc assistance</u>	Patrick MEUNIER	10912

Chronométrateurs

ES 1-4-7-10	Loïc GAGNEUX	15785
	Bernard RUBAULT	220582
ES 2-5-8-11	Stéphane MONTFORT	38611
	Laurent LAPOUGE	13530
ES 3-6-9-12	Karine LAUNAY	53487
	Jean-Louis TISSERAND	181287

Classements

Mathieu BONNAUD 43131

Responsable administratif

Cindy SAVIGNY 148740

1.2P. ELIGIBILITE

Le 31^{ème} Rallye National de la Vienne Moderne compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes coefficient 3
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord.
- Le Challenge des Notes d'Or.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications auront lieu le vendredi 10 mars 2023 de 18h à 23h00 au Parc des Expositions de Châtelleraut.

Les concurrents devront consulter le site www.rallyedelavienne.com pour connaître leur horaire pour les vérifications.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage ENAULT SPORT 8, Place de la Foucaudière 86100 Saint Sauveur, au prix de la main d'œuvre en vigueur (60,00 Euros TTC).

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 31^{ème} Rallye National de la Vienne Moderne doit adresser à :

**M. Thierry BOISDRON 51, La Forêt Viennoise 86100 CHATELLERAULT
Téléphone : 06.11.76.90.85**

La demande d'engagement dûment complétée avant le lundi 27 février 2023 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum pour l'ensemble des deux rallyes, avec un maximum de 20 voitures pour le 6^{ème} rallye de la Vienne VHC. Les demandes d'engagement complètes (voir art. 3.1.12P.) seront classées selon leur arrivée qu'elles soient pour le rallye moderne ou VHC, le cachet de la Poste faisant foi.

Toute demande d'engagement incomplète sera mise sur la liste d'attente.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 450 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 900 €

Le chèque devra être libellé à l'ordre de l'ECURIE CHATELLERAULT POITOU.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- Du montant des droits d'engagement.
- De la photocopie de la licence des deux membres d'équipage.
- De la photocopie du permis de conduire des deux membres d'équipage ou photocopie de la carte d'identité pour les copilotes ayant une Licence Nationale Junior Auto.
- Autorisation du propriétaire de la voiture si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.

Toute demande d'engagement incomplète sera mise sur la liste d'attente.

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux concurrents :

- Dont l'engagement aura été refusé.
- Au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera avec une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents, qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courrier, fax ou mail pouvant être justifiée.

La retenue sera :

- De 40% pour les forfaits reçus du lundi 6 mars jusqu'à la fin des vérifications techniques.
- De 100% pour les forfaits non déclarés.

3.3.5. Road book

Le road book pourra être retiré au siège de l'Ecurie Châtellerault-Poitou, 3 rue du Pin à Châtellerault, le **samedi 4 mars de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h00** et le **dimanche 5 mars de 8h45 à 10h30**.

Le road book pourra être retiré au Parc des Expositions de Châtellerault, au chalet entrée Assistance, le **vendredi 10 mars de 8h30 à 12h00**.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance ne sera autorisée que dans les zones spécifiées au carnet d'itinéraire.

En dehors de ces parcs, l'assistance est interdite. **Dans le parc d'assistance, il ne sera accepté qu'un seul véhicule d'assistance par équipage.** Ce véhicule d'assistance devra obligatoirement être identifié au moyen de l'autocollant « assistance », collé sur le pare-brise, remis en même temps que le carnet d'itinéraire. **Seule la présence de cet autocollant donnera accès à l'enceinte du Parc des expositions de Châtellerault.**

Les remorques et plateaux seront interdits dans le parc d'assistance. Le parc remorque est situé derrière le parc d'assistance, le long de la ligne de chemin de fer. La porte d'accès SNCF doit rester libre d'accès.

Le déchargement des voitures de course est interdit dans le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 31^{ème} Rallye National de la Vienne représente un parcours de 362.95 km. Il est divisé en une étape et quatre sections.

Il comporte douze épreuves spéciales d'une longueur totale de 125 km soit 34.5%. Les épreuves spéciales sont :

ES 1-4-7-10	LEIGNE LES BOIS - PLEUMARTIN de 9.00 km
ES 2-5-8-11	PLEUMARTIN -VICQ SUR GARTEMPE de 9.50 km
ES 3-6-9-12	ARCHIGNY – BONNEUIL-MATOURS – MONTHOIRON - CHENEVELLES de 12.75 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Le comité d'organisation, en accord avec les communes traversées, autorise les reconnaissances aux dates et horaires suivants :

- Le samedi 4 mars 2023, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- Le dimanche 5 mars 2023, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- Le vendredi 10 mars 2023, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de trois. Des contrôles seront effectués afin de faire respecter les règles.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1P. DEPART

Le départ de la première étape se fera dans l'ordre croissant des numéros.

Le départ de la deuxième section se fera dans l'ordre du classement provisoire après l'ES 1 (hors pénalités routières)

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route :combinaison ou chasuble
- Chef de poste :combinaison ou chasuble

7.5.12.1 Epreuve spéciale « en boucle

Lors d'une épreuve spéciale (ES) se déroulant en boucle (début ES 1-4-7-10), et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

Tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé

Tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté d'une minute.

L'absence d'un contrôle de passage sera pénalisée de cinq minutes par contrôle manquant.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La valeur totale des prix espèces pourra atteindre 29590 Euros et sera distribuée de la façon suivante :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
-----------------	------------------	------------------	------------------

Classement par Groupe				
De un à quatre partants	220€			
De cinq à dix partants	450€	220€		
De onze partants et plus	450€	220€	160€	

Classement par classe (groupée ou non groupée)				
De un à trois partants	220€			
De quatre à dix partants	450€	220€		
De onze partants à quinze partants	450€	220€	160€	
De seize partants et plus	450€	220€	160€	130€

Classement féminin	220€			
---------------------------	------	--	--	--

Classement Junior (Pilote moins de 25 ans)	220€			
---	------	--	--	--

Des coupes ou trophées récompenseront (ces coupes ne sont pas cumulables) :

- les 5 premiers équipages au classement SCRATCH
- les 3 premiers équipages de chaque GROUPE
- les 2 premiers de chaque CLASSE : le premier sera récompensé de un à trois partants, les deux premiers seront récompensés si plus de trois partants.
- les 2 premiers équipages féminins

Les classes R1A et R1B, R2B et R2C, R3D, R3C et R3T seront regroupées respectivement en R1, R2 et R3 ainsi que les classes A7K et A7S en une seule classe.

La remise des coupes se déroulera sur le podium au Parc des Expositions de Châtellerault suivant le classement officiel.

Les chèques seront expédiés la semaine suivant le rallye suivant le classement officiel.

Contrôle	31ème Rallye de la Vienne 10 & 11 mars 2023 ITINERAIRE	KILOMETRAGE		HORAIRES		
		Partiel	Total	Temps imparti	1ère Voiture VHC	Dernière voiture Moderne

SAMEDI 11 MARS 2023

1ère Etape - 1ère Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT

CH 0	Parc des Expositions / Entrée Ass	0.00	0.00		08:45	11:00
CH 0A	Sortie assistance	0.20	0.20	00:15	09:00	11:15
CH 0B	Boulevard Blossac	2.70	2.90	00:10	09:10	11:25
CH 1	Leigné-les-Bois	17.55	20.45	00:25	09:35	11:50
	NEUTRALISATION	0.10	20.55	00:03		
Dép ES 1	LEIGNE LES BOIS - PLEUMARTIN				09:38	11:53
Arr ES 1	Arrivée ES 1	9.00	29.55			
STOP	Point stop sur VO					
CH 2	Pleumartin	2.30	31.85	00:20	09:58	12:13
	NEUTRALISATION	0.10	31.95	00:03		
Dép ES 2	PLEUMARTIN - VICQ SUR GARTEMPE				10:01	12:16
Arr ES 2	Arrivée ES 2	9.50	41.45			
STOP	Point stop sur VO					
CH 3	Archigny	19.80	61.25	00:35	10:36	12:51
	NEUTRALISATION	0.10	61.35	00:03		
Dép ES 3	ARCHIGNY - BONNEUIL MATOURS - MONTHOIRON - CHENEVELLES				10:39	12:54
Arr ES 3	Arrivée ES 3	12.75	74.10			
STOP	Point stop sur VO					
CH 3A	Entrée regroupement	16.75	90.85	00:35	11:14	13:29
	REGROUPEMENT					
	MAXI					

1ère Etape - 2ème Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT

CH 3B	Sortie regroupement / Entrée Ass	0.00	90.85		12:40	14:40
CH 3C	Sortie assistance	0.20	91.05	00:30	13:10	15:10
CH 4	Leigné-les-Bois	20.10	111.15	00:25	13:35	15:35
	NEUTRALISATION	0.10	111.25	00:03		
Dép ES 4	LEIGNE LES BOIS - PLEUMARTIN				13:38	15:38
Arr ES 4	Arrivée ES 4	9.00	120.25			
STOP	Point stop sur VO					
CH 5	Pleumartin	2.30	122.55	00:20	13:58	15:58
	NEUTRALISATION		122.65	00:03		
Dép ES 5	PLEUMARTIN - VICQ SUR GARTEMPE				14:01	16:01
Arr ES 5	Arrivée ES 5	9.50	132.15			
STOP	Point stop sur VO					
CH 6	Archigny	19.80	151.95	00:35	14:36	16:36
	NEUTRALISATION	0.10	152.05	00:03		
Dép ES 6	ARCHIGNY - BONNEUIL MATOURS - MONTHOIRON - CHENEVELLES				14:39	16:39
Arr ES 6	Arrivée ES 6	12.75	164.80			
STOP	Point stop sur VO					
CH 6A	Entrée regroupement	16.75	181.55	00:35	15:14	17:14
	REGROUPEMENT					
	MAXI			01:01		

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES 2023

Contrôle	31ème Rallye de la Vienne 10 & 11 mars 2023 ITINERAIRE	KILOMETRAGE		HORAIRES		
		Partiel	Total	Temps imparti	1ère Voiture VHC	Dernière voiture Moderne

1ère Etape - 3ème Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT

CH 6B	Sortie regroupement / Entrée Ass	0.00	181.55		16:15	18:05
CH 6C	Sortie assistance	0.20	181.75	00:30	16:45	18:35
CH 7	Leigné-les-Bois	20.10	201.85	00:25	17:10	19:00
	NEUTRALISATION	0.10	201.95	00:03		
Dép ES 7	LEIGNE LES BOIS - PLEUMARTIN				17:13	19:03
Arr ES 7	Arrivée ES 7	9.00	210.95			
STOP	Point stop sur VO					
CH 8	Pleumartin	2.30	213.25	00:20	17:33	19:23
	NEUTRALISATION	0.10	213.35	00:03		
Dép ES 8	PLEUMARTIN - VICQ SUR GARTEMPE				17:36	19:26
Arr ES 8	Arrivée ES 8	9.50	222.85			
STOP	Point stop sur VO					
CH 9	Archigny	19.80	242.65	00:35	18:11	20:01
	NEUTRALISATION	0.10	242.75	00:03		
Dép ES 9	ARCHIGNY - BONNEUIL MATOURS - MONTHOIRON - CHENEVELLES				18:14	20:04
Arr ES 9	Arrivée ES 9	12.75	255.50			
STOP	Point stop sur VO					
CH 9A	Entrée regroupement	16.75	272.25	00:35	18:49	20:39
	REGROUPEMENT MAXI			01:11		

1ère Etape - 4ème Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT

CH 9B	Sortie regroupement / Entrée Ass	0.00	272.25		20:00	21:15
CH9C	Sortie Assistance	0.20	272.45	00:30	20:30	21:45
CH 10	Leigné-les-Bois	20.10	292.55	00:25	20:55	22:10
	NEUTRALISATION	0.10	292.65	00:03		
Dép ES 10	LEIGNE LES BOIS - PLEUMARTIN				20:58	22:13
Arr ES 10	Arrivée ES 10	9.00	301.65			
STOP	Point stop sur VO					
CH 11	Pleumartin	2.30	303.95	00:20	21:18	22:33
	NEUTRALISATION	0.10	304.05	00:03		
Dép ES 11	PLEUMARTIN - VICQ SUR GARTEMPE				21:21	22:36
Arr ES 11	Arrivée ES 11	9.50	313.55			
STOP	Point stop sur VO					
CH 12	Archigny	19.80	333.35	00:35	21:56	23:11
	NEUTRALISATION	0.10	333.45	00:03		
Dép ES 12	ARCHIGNY - BONNEUIL MATOURS - MONTHOIRON - CHENEVELLES				21:59	23:14
Arr ES 12	Arrivée ES 12	12.75	346.20			
STOP	Point stop sur VO					
CH 12A	Entrée Parc fermé	16.75	362.95	00:35	22:34	23:49